

# COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 à 20H

## PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 10 décembre 2024,

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Repas de fin d'année et colis du personnel / vœux du Maire ;
- 2) Prolongation convention de participation à la mutuelle des agents avec le Centre de Gestion ;
- 3) Décision Modificative commune ;
- 4) SPANC : Décision Modificative et Rapport d'activité ;
- 5) Don Association des Maires de France

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents à l'exception de Mme Thérèse MERLIER, excusée.

Est élu secrétaire de séance Mme Anne-Sophie ROHART.

### 1) REPAS DE FIN D'ANNÉE ET COLIS DU PERSONNEL/VŒUX DU MAIRE

#### **a- Repas de fin d'année et colis du Personnel**

Faute de temps pour l'organisation, le repas de fin d'année est décalé au samedi 11 janvier 2025. Le Conseil Municipal invite les membres du CCAS et le personnel communal, conjoints et enfants sont également invités.

Le Conseil décide que les membres du personnel recevront leur colis de Noël par le Maire, qui se charge de sa composition.

#### **b- Vœux du Maire**

La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 17 janvier 2025 à partir de 19H. Un vin d'honneur sera servi après la cérémonie.

### 2) PROLONGATION CONVENTION DE PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la fonction Publique ;

Vu le décret 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu de décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais du 11 juillet 2018 relative aux choix des attributaires des conventions de participation Santé et μPrévoyance par le Centre de Gestion ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais en date du 15 octobre 2024 portant évolution tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prolongation de la convention de participation du volet santé d'une

année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 de la commune de Doudeauville autorisant l'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire pour le risque santé ;

Vu la convention passée à cet effet entre la commune de Doudeauville et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais ;

Considérant que la collectivité souhaite continuer de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la prolongation d'une année de son offre mutualisée par le biais de sa convention de participation pour le volet « santé »,

Considérant le caractère économique avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, décide :

- De prolonger d'une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Pas-de-Calais sur le volet « santé » pour le compte de ses agents.
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé,
- De prolonger d'une année la convention signée entre la commune et le Centre de Gestion portant sur la gestion du contrat, les engagements des différents signataires et notamment sur la participation financière de 2euros par agent versée par la collectivité au Centre de Gestion à ce titre.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

### **3) DÉCISION MODIFICATIVE N°5**

Suite à l'obligation de remboursement de la subvention FEADER pour les travaux Centre Bourg, la commune doit payer des intérêts sur le montant de cette subvention pour un total de 867,78 €.

Afin de régler cette somme, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit : Dépenses de fonctionnement : a 6618 Intérêts des autres dettes : + 900 €

### **4) SPANC**

#### **a-Décision Modificative**

Afin de régler le coût du paiement par carte bancaire des particuliers (pénalités assainissements non conformes) le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 604 : - 1 €

Dépenses de fonctionnement : a 627 : + 1 €

#### **b-Rapport annuel SPANC 2023**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité 2023 du SPANC de Doudeauville pour les Assainissements Non Collectifs :

- contrôles d'installation pour ventes : 8
- contrôles de conception pour des installations neuves ou réhabilitées : 3
- contrôles de réalisation : 1

- diagnostic existant : 1

Le taux de conformité des dispositifs ANC de Doudeauville pour 2023 est de 52,8 %.

Les conseillers valident à l'unanimité le rapport d'activité 2023 du SPANC de DOUDEAUVILLE.

#### **5) DON ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**

L'association des Maires Ruraux du Pas-de-Calais a décidé de faire un don à la commune de Doudeauville de la somme de 750 €. Un chèque a été remis à cet effet à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal accepte le don de l'Association des Maires Ruraux.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H30, le compte rendu a été publié.

#### **Rappel des délibérations examinées :**

##### **N°      Objet de la délibération**

- 1)a      Repas de fin d'année et Colis du personnel,
- 1)b      Vœux du Maire
- 2)      Prolongation convention participation mutuelle des agents avec le CDG62
- 3)      Décisions Modificatives n°5
- 4)a      SPANC Décision Modificative
- 4)b      Rapport annuel 2023
- 5)      Don association des Maires de France